

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 21 novembre 2011**  
~~~~~

**ABBAYE D'ANIANE - ETUDE DE PROGRAMMATION  
DEMANDE DE FINANCEMENTS**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 novembre 2011 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

Étaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Jérôme CASSEVILLE, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, M. Christian LASSALVY, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Eric CORBEAU, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Frédéric GREZES, M. Michel COUSTOL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, M. Jean-Claude MARC, M. Jean Pierre VANLUGGENE, Mme Florence QUINONERO, Mme Catherine JOSIEN -Mme Claudine DELERIS suppléant de Mme Anne-Marie DEJEAN, M. Alain CALAS suppléant de Mme Marie-Claude BEDES, M. François BECKER suppléant de M. Bernard JEREZ, M. Roxanne MARC suppléant de M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Jean-Claude CROS suppléant de M. Jean-Pierre BOUDES

Procurations :

M. Bernard DOUYSSET à M. Franck DELPLACE

Excusés :

M. Gérard CABELLO, M. Cyrille CADARS

Absents :

M. Robert SIEGEL, M. Didier LAMONT

Quorum : 23	Présents : 40	Votants : 41	Pour 40 Contre 0 Abstention 1
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

**ARRIVÉ LE :**  
- 5 DEC. 2011  
**SOUS PREFECTURE LODEVE 34**

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu que l'abbaye d'Aniane, classée au titre des monuments historiques en 2004 (14 000 m<sup>2</sup> de bâtiment, dans un domaine de 3 ha) a été acquise par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault en janvier 2010,

Vu que le projet de restauration et de mise en valeur du site s'articule autour de trois axes :

- projet touristique et hôtelier
- projet urbain
- projet culturel

Considérant qu'il convient à présent de réaliser une étude de programmation (espaces et fonctions) afin de définir le contenu précis du projet culturel, élément structurant du projet global de restauration et de mise en valeur,

Considérant que cette étude doit permettre de définir :

- les modalités de son organisation et de son fonctionnement (espaces et moyens à mettre en œuvre)
- le contenu du programme du centre culturel de rencontre (fonctions)
- le calendrier de la mise en œuvre du programme et l'échéancier de son développement
- les moyens nécessaires en termes d'investissement et de fonctionnement du futur centre.

Considérant que ces quatre axes complémentaires de l'étude permettront dans un premier temps de valider ou non le lancement de l'opération, au regard des incidences, notamment financières, pour la communauté de communes,

Considérant que le montant de cette étude est estimée à 50 000 € HT et peut faire l'objet de subventions auprès de différents financeurs, notamment l'Etat (DREAL), la Région Languedoc-Roussillon, le Département de l'Hérault,

**DÉCIDE**

**à la majorité des suffrages exprimés avec une abstention.**

- D'approuver le lancement de cette étude,
- D'approuver le projet de plan de financement correspondant :

**Communauté de Communes  
Vallée de l'Hérault**

**Plan de financement prévisionnel  
ETUDE DE PROGRAMMATION  
ABBAYE D'ANIANE**

<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
<b>POSTES</b>	<b>MONTANT (HT)</b>	<b>TAUX</b>	<b>FINANCEURS</b>	<b>MONTANT (HT)</b>	<b>TAUX</b>
Etude	50 000,00 €	100,00%	DREAL Languedoc-Roussillon	10 000,00 €	20,00%
			Conseil régional Languedoc-Roussillon	15 000,00 €	30,00%
			Conseil général de l'Hérault	15 000,00 €	30,00%
			<b>PART FINANCEURS</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>80,00%</b>
			<b>PART CCVH</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>20,00%</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>100,00%</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>59 800,00 €</b>		<b>TOTAL TTC</b>	<b>59 800,00 €</b>	

- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'Etat (DREAL), le Conseil général de l'Hérault, le Conseil régional Languedoc Roussillon, et tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement,
- D'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin, le plan de financement prévisionnel,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'Etat  
N° 546 le  
Publication le  
Notification le  
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE  
Gignac, le  
Le Président de la communauté de communes  
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



Louis VILLARET  
34150 GIGNAC